

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00442

Numéro SIREN : 343 140 398

Nom ou dénomination : Notaires Conseils Associés

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2023 sous le numéro de dépôt A2023/011983

NOTAIRES CONSEILS ASSOCIES

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.028.122,80 euros
Siège social : 27, boulevard des Alpes
Immeuble Eurocity, 38240 Meylan

343 140 398 R.C.S. Grenoble

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022**

[...]

CINQUIEME RESOLUTION

(Prise d'acte de la demande de retrait de Maître Violaine DUYCK)

L'Assemblée Générale, statuant à la majorité de 50% des droits de vote dont bénéficient les associés présents ou représentés, conformément à l'article 23 des statuts de la Société, et connaissance prise des termes du rapport du Président du Conseil d'administration, prend acte de la demande de retrait de Maître Violaine DUYCK et, en tant que de besoin, de la cession de ses actions détenues au sein de la Société à la société EUREA et l'accepte en tant que de besoin.

L'Assemblée Générale l'autorise à procéder à toute formalité requise tant auprès de la Chancellerie que de la plateforme OPM, et partout où cela sera nécessaire ou utile, à l'effet d'acter ledit retrait.

Pour l'adoption :	6.744 voix
Contre l'adoption :	voix
Abstention :	voix

La résolution, mise aux voix est adoptée.

[...]

SEPTIEME RESOLUTION

(Modification corrélative des statuts de la Société)

L'Assemblée Générale, en conséquence des cinquième et sixième résolutions qui précèdent, statuant à la majorité de 50% des droits de vote dont bénéficient les associés présents ou représentés conformément à l'article 23 des statuts de la Société, et connaissance prise des termes du rapport du Président du Conseil d'administration, décide, sous la condition suspensive de non-opposition de la Chancellerie à l'issue d'un délai de deux mois à compter du dépôt complet OPM, de procéder à la mise à jour des statuts de la Société avec effet à la date de publication desdits retraits de sorte à ce que, notamment, l'article 6 des statuts de la Société ait la teneur suivante :

« ARTICLE 6 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à deux millions quatre cent trente-trois mille cent cinq soixante-douze euros et quarante centimes (2.433.572,40 €).

Il est divisé en 6.744 actions, de 360,85 euros, intégralement libérées et de même catégorie et réparties entre les associés comme suit :

<i>Monsieur Franck VANCLEEMPUT, titulaire de 1 action, ci</i>	<i>1 action</i>
<i>Monsieur Thomas PLOTTIN, titulaire de 1 action, ci</i>	<i>1 action</i>
<i>Madame Aurélie BOUVIER, titulaire de 1 action, ci</i>	<i>1 action</i>
<i>Madame Cendrine MATHIEU, titulaire de 1 action, ci</i>	<i>1 action</i>
<i>La SPFPL EUREA, Monsieur Ludovic GIRAUD ès qualité, titulaire de 5.354 actions, ci.....</i>	<i>5.354 actions</i>
<i>La SPFPL LEXQUONOT, Monsieur Thomas PLOTTIN ès qualité, titulaire de 838 actions, ci.....</i>	<i>838 actions</i>
<i>Madame Clémence CHALANDON, titulaire de 143 actions, ci.....</i>	<i>143 actions</i>
<i>Monsieur Patrick BOUILLOUX, titulaire d'une (1) action, ci.....</i>	<i>1 action</i>
<i>La SPFPL LOUPAPAT, Monsieur Patrick BOUILLOUX ès qualité, titulaire de 404 actions, ci.....</i>	<i>404 actions</i>
<i>TOTAL égal au nombre d'actions</i>	<i>6.744 actions »</i>

Pour l'adoption : 6.744 voix
Contre l'adoption : voix
Abstention : voix

La résolution, mise aux voix est adoptée.

[...]

Extrait certifié conforme

DocuSigned by:
Hervé GRAFFIN
E84ADB935F1B4E8...

La SPFPL EUREA
Président
Représentée par Monsieur Hervé GRAFFIN,
Directeur Général